

## COMPTE RENDU DU 12 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze du mois de septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 5 septembre 2017, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Nicolas MAUPETIT, Marie-Jeanne BENOIT, Jean-Pierre TRICOIRE, Michel PETIT, Joseph BONNEAU, Patrick DOUILLARD, Claude MORIN, Vital LEMASSON, Catherine ARNAUDEAU, Chrystèle LEBRUN, Laure BLUTEAU, Stéphanie ROUSSEAU, Manuella ROUET, Céline BELLEAU, Patrick DESLANDES, Michel BIRONNEAU.

SECRÉTAIRE : Catherine ARNAUDEAU

ABSENTS EXCUSÉS : Patrick PARANTHOËN, Sylvie JOURDAIN, Joël BONNAUD, Claude ALBERT, Fabien LEROY, Hélène TURCAUD, Priscilla CHEVRIER.

Patrick PARANTHOËN ayant donné pouvoir à Catherine ARNAUDEAU.

Joël BONNAUD ayant donné pouvoir à Manuella ROUET.

Claude ALBERT ayant donné pouvoir à Patrick DESLANDES.

Fabien LEROY ayant donné pouvoir à Joseph BONNEAU.

Hélène TURCAUD ayant donné pouvoir à Laure BLUTEAU.

Priscilla CHEVRIER ayant donné pouvoir à Nicolas MAUPETIT.

---

### A – Compte rendu de l'exercice des délégations du Maire

#### 1. **Droit de préemption**

Le Conseil est informé des dossiers déposés depuis le 9 mai 2017 et pour lesquels il a été renoncé au droit de préemption :

- Terrain situé 28 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, Section AD n° 71,
- Terrain situé 16 et 18 rue des Genêts, Section ZA n° 469 (lot 6) et 468 (lot 7),
- Terrain situé 10 et 12 rue du Chatenay, Section AD n° 310-455-485-584-585-693,
- Terrain situé 26 rue de la Fontaine du Bois, Section AH n° 95,
- Terrain situé 2 place de l'Eglise, Section AE n° 178,

#### 2. **Finances**

Décisions prises depuis le 18 juillet 2017 :

- De mandater la société SOTREN de Champagne sur Vingeanne pour les travaux de rénovation et de drainage du terrain d'honneur de football pour un montant de 46 571.44 € HT soit 55 885.73 € TTC offre de base et d'un montant de 1 272.32 € HT soit 1 526.78 € TTC offre tranche conditionnelle.

## B – FINANCES

### 1. Décision modificative

- *Budget Commune*

Le conseil à l'unanimité, **DECIDE** de modifier les prévisions budgétaires conformément aux tableaux ci-dessus.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-022 : Dépenses Imprévues ( fonctionnement )	0,00 €	44 735,45 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses Imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>0,00 €</b>	<b>44 735,45 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	44 735,45 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>44 735,45 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>44 735,45 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>44 735,45 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-020 : Dépenses Imprévues ( investissement )	0,00 €	3 486,93 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses Imprévues ( investissement )</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 486,93 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-10222 : F.C.T.V.A.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 486,93 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 486,93 €</b>
D-2116-191 : 191 TER. SPORTS GARE	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 486,93 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 486,93 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>57 222,38 €</b>		<b>57 222,38 €</b>

- *Budget Assainissement*

Le conseil à l'unanimité, **DECIDE** de modifier les prévisions budgétaires conformément aux tableaux ci-dessus.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	3 696,40 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 696,40 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-777 : Quota-part des subvent* d'inv. virées au résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 696,40 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 696,40 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 696,40 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 696,40 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 696,40 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 696,40 €</b>
D-1391 : Subventions d'équipement	0,00 €	3 696,40 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 696,40 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 696,40 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 696,40 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>7 392,80 €</b>		<b>7 392,80 €</b>

## 2. Etudes de stratégie urbaine et de valorisation du patrimoine : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Le conseil à l'unanimité, **DECIDE** :

- **D'approuver** le projet d'études de stratégie urbaine et de valorisation du patrimoine
- **De demander** au Conseil Départemental une subvention, comme prévu dans le Contrat Vendée Territoire, d'un montant de 30 000.00 €, pour un montant prévisionnel d'étude d'au moins 60 000.00 €
- **D'autoriser** le Maire, ou son représentant, à prendre et à signer l'ensemble des actes y afférant.

## 3. Ecole publique de Saint Sulpice en Pareds : participation communale

Le Conseil à l'unanimité,

**DÉCIDE** de prendre en charge les frais de fonctionnement de l'école publique de Saint Sulpice en Pareds pour les enfants domiciliés dans la commune soit 1 206.45 € pour l'année 2015 et 928.60 € pour l'année 2016.

### E- DIVERS

- **Nomination d'un nouveau membre au sein du Conseil d'Administration du CCAS**

Le Conseil à 21 voix pour et 1 abstention, **DECLARE** élu membre du Conseil d'Administration du CCAS : Michel BIRONNEAU

- **Représentant au sein du conseil d'administration du Collège Pierre Mendès France**

Le Conseil à 21 voix pour et 1 abstention, **DECLARE** élue déléguée suppléante au sein du Conseil d'Administration du Collège Pierre Mendès France : Stéphanie ROUSSEAU

- **Personnel : création d'un emploi et modification du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **de créer l'emploi d'agent polyvalent des services techniques**, emploi permanent à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017,
- **de modifier le tableau des effectifs ainsi :**
  - Ouverture d'un poste d'**adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe** à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Nicolas MAUPETIT  
Maire

